

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 BIS

Après le mot :

« grossesse »

insérer les mots :

« et ses conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas que l'acte de l'avortement, ses conséquences, notamment psychologiques, existent et il faut les mentionner.